Appel conjoint du 10 octobre 2015

Alors que nous célébrons aujourd'hui la Journée mondiale contre la peine de mort, nous, Ministres des Affaires Etrangères, lançons un appel conjoint en faveur du respect universel de la dignité humaine. La peine de mort, un sujet complexe, continue à mettre au défi les valeurs fondamentales de nos sociétés et nos compréhensions respectives de la justice pénale.

Nous respectons l'avis de ceux qui soutiennent encore la peine de mort, et nous affirmons que chacun a le droit d'être protégé contre la violence et la criminalité. Toutefois, nous considérons que les exécutions imposées par l'Etat n'ont plus aucune place au XXIe siècle. Une justice moderne ne peut se limiter à n'être que punitive et vindicative.

Les principales objections à la peine de mort sont bien connues. La croyance populaire veut que la peine de mort ait un effet dissuasif ; or, rien ne prouve que tel est effectivement le cas, y compris pour les délits de drogues, thème de la Journée mondiale de cette année. Avec la sentence capitale, une erreur judiciaire, toujours possible, se traduit inévitablement par la mise à mort d'un ou d'une innocente. Les personnes pauvres, vulnérables et marginalisées sont souvent condamnées à mort de manière disproportionnée, ce qui renforce la discrimination contre les plus faibles au sein de nos sociétés. Enfin, la peine de mort n'apporte ni une compensation équitable ni un soulagement spirituel aux victimes de crimes et à leurs familles. L'utilisation de la violence au nom de la justice ne conduit qu'à davantage de haine et de violence - l'exact opposé de ce vers quoi devrait tendre un système de justice moderne.

Cet appel mondial est lancé conjointement par des pays abolitionnistes et non-abolitionnistes. Nous reconnaissons que l'échange et la coopération sont essentiels pour arriver à développer des systèmes de justice plus efficaces et plus humains. Nos pays ont l'expérience et la motivation pour faire de la peine de mort une sentence du passé. Une vaste majorité de pays soutiennent déjà l'abolition universelle ; notre souhait partagé est que tous rejoignent bientôt ce mouvement.

Signé par les ministres des affaires étrangères suivants (pays):

Héctor Marcos Timerman (Argentine), Julie Bishop (Australie), Saliou Akadiri (Bénin), Mauro Vieira (Brésil), Moussa Bédializoun Nébié (Burkina Faso), Manuel González Sanz (Costa Rica), José García-Margallo y Marfil (Espagne), Ratu Inoke Kubuabola (Fiji), Lener Renauld (Haïti), Claudia Ruiz Massieu (Mexique), Edgars Rinkēvičs (Lettonie), Béatrice Jeanine Atallah (Madagascar), Lundeg Purevsuren (Mongolie), Børge Brende (Norvège), Albert Ferreros del Rosario (Philippines), Grzegorz Schetyna (Pologne), Didier Burkhalter (Suisse), Feridun Hadi Sinirlioğlu (Turquie)